

N°18 / 2009

Le Colombien

Le magazine
de la commune
de Villandry



- p3 Dissolution de La Confluence : dernier acte
- p10 Concours photo : le palmarès
- p12 Archéologie : le Cher et ses mystères



ETAT CIVIL Juin à octobre 2009

● Mariages

Aline HUGUET et Olivier LAUZE
le 25 juillet 2009

Vanessa MOREAL et Anthony COUE
le 27 juillet 2009

●● Naissances

Sarah-Jane, née le 15 mai 2009 à Tours
Parents : Monsieur et Madame MERCIER,
4 impasse des Rosiers

Julia, née le 6 juillet 2009 à Chambray les tours
Parents : Monsieur RAFFAULT et Mademoiselle VIDAL DE CASTRO, Belle Batte

Maxence, né le 26 juillet 2009 à Chambray les tours
Parents : Monsieur et Madame KEUTERICK,
2 rue Emile Peltier

Hugo, né le 30 juillet 2009 à Chambray les tours
Parents : Monsieur et Madame PERRUCHON,
La Racaudière

Naël, né le 1^{er} août 2009 à Saint Benoît la Forêt
Parents : Monsieur ROBIN et Mademoiselle NOPPE,
La Durandière

Mathieu, né le 22 août 2009 à Chambray les tours
Parents : Monsieur MOISY et Mademoiselle LEHAUT,
21 rue du commerce

Nathan, né le 5 octobre 2009 à Tours
Parents : Monsieur et Madame SANTON,
8 rue des Acacias

●●● Décès

Monsieur Jean MOINE
le 11 août 2009



Colombiennes, Colombiens,

D'ici quelques jours, l'année 2009 va se terminer. Avec elle s'arrête une coopération entre 5 communes qui s'appelaient « La Confluence » et qui aura duré 9 années. Je ne reviendrai pas sur toutes les étapes qui nous ont fait arriver à cet état de fait ; bien sûr nous avons eu des décisions difficiles à prendre au cours de cette année mais à présent, nous nous devons d'avancer.

Au 1^{er} janvier, nous rejoignons l'agglomération de TOURS+. L'année 2010 sera une année de transition. Nous travaillerons à réussir pleinement notre intégration dans cette nouvelle communauté et je m'engage à vous en présenter un bilan en fin d'année.

Vous allez découvrir ce nouveau bulletin, je vous laisse le soin de le parcourir pour y découvrir un maximum d'informations sur notre commune.

Sachez que nous faisons de notre mieux avec les moyens à notre disposition. Pour la municipalité, comme pour tout un chacun, la crise laisse des traces qu'il faut surmonter. L'année qui vient risque encore de nous préoccuper. Je pense à la suppression de la taxe professionnelle, comment sera-t-elle remplacée ? Et dans quelle limite ? Je pense aussi à la réforme des collectivités territoriales avec les nouvelles responsabilités qui vont en découler. Soyons donc responsables et limitons nos ambitions ; nous avons encore des projets mais nous devons faire des choix.

Dans quelques jours nous allons réaliser un aménagement à l'entrée sud du bourg, sur la D 121 en venant de DRUYE. Cette réalisation nous permettra de limiter la vitesse dans tout le centre bourg à 30 km/h et ainsi d'augmenter la sécurité dans le village.

Autre projet : la place de l'église et le plan de circulation. Nous avons mandaté un architecte pour nous préparer une étude globale qui devra tenir compte des prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France. Bien entendu, les travaux ne pourront pas débuter tant que nous n'aurons pas eu la notification des subventions.

2010 va arriver très vite alors je vous présente mes meilleurs vœux de santé et de réussite pour cette nouvelle année.

Jean-Marie METAIS



Par délibération du 29 mai 2009, le conseil municipal a accepté la dissolution de la Communauté de Communes de La Confluence et demandé son adhésion à la Communauté d'Agglomération Tour(s)Plus.

Le groupe de travail mis en place par le conseil communautaire de la Confluence pour finaliser les modalités de la dissolution et organiser le maintien des coopérations de proximité a repris ses sessions de travail dès le 16 juin. Sa mission consistait à faire des propositions permettant aux communes membres de s'accorder sur :

- la répartition du patrimoine de la Confluence
- l'organisation du remboursement de la dette
- le maintien des coopérations de proximité et le choix de financement de ces coopérations

La répartition du patrimoine de la Confluence

Dans son rapport d'évaluation, le cabinet Kern a dressé l'état des lieux des actifs et des passifs et proposé au groupe de travail différents scénarii. Dans leur recherche d'équité, les communes membres ont choisi la taxe professionnelle comme clef de répartition du patrimoine. Le calcul est effectué sur la base de la part contributive moyenne de chaque commune sur la période 2001-2009. Ce qui conduit à la répartition suivante :

BALLAN-MIRE	74,13 %
BERTHENAY	0,53 %
DRUYE	9,24 %
SAVONNIERES	11,87 %
VILLANDRY	4,23 %



La Commune de Villandry a beaucoup travaillé à épurer les chiffres relatifs aux conséquences de la dissolution qui figuraient dans le rapport du cabinet Kern, tandis que ceux qui présentaient l'inventaire des biens et des dettes ont été actualisés et affinés par les services de la Commune de Ballan-Miré, ainsi ils permettent de dresser une photographie précise du patrimoine de la Confluence :

Patrimoine (type de biens)	Dépenses (valeur d'acquisition, travaux réalisés)	Recettes (subventions, frais d'adhésion, locations)	Solde
Propriétés bâties, biens acquis ou mis à disposition	7 913 840 €	3 473 841 €	4 439 999 €
Terrains	1 441 460 €	1 041 893 €	399 567 €
Divers (chapiteau, mobilier, voirie, matériels...)	369 012 €	175 565 €	193 447 €
TOTAL	9 724 312 €	4 691 299 €	5 033 013 €

Dans le but de faciliter la dissolution et de diminuer l'encours de la dette, plusieurs démarches ont été entreprises :

- l'obtention de la subvention régionale de 512 000 € attendue pour la Maison de la Confluence : la commission culture de la Confluence, sous la présidence de Jean-Marie Métais a été chargée d'élaborer un projet culturel répondant à 4 objectifs : animer le territoire, permettre une utilisation par la population locale, accueillir des actions culturelles et permettre des animations toute l'année. Une réponse favorable a été apportée au projet proposé.
- Le transfert à Tour(s)Plus d'une partie du patrimoine au titre de la compétence Tourisme : les négociations conduites par les services de Ballan-Miré ont abouti au transfert de l'Office de Tourisme, du Camping de la Confluence, de la Maison de la Confluence.
- La vente d'une partie des biens de la Confluence : le programme de cessions engagé porte sur des biens d'une valeur comptable de 1 035 468 €, le produit de la vente est estimé à 1 154 000 €.

Soustraction faite des biens transférés, des biens faisant l'objet du programme de cession et des biens mis à disposition revenant de droit aux communes propriétaires, la valeur du patrimoine à répartir est passée de 9 724 312 € à 2 657 715 €.

Un respect strict de la clef de répartition choisie ne pouvant être envisagé puisqu'il aurait nécessité le transfert de propriété de certains biens situés sur une commune à une autre commune membre, la décision a été prise d'adopter une répartition géographique des biens non cessibles ou non transférés.

Cette répartition a été jugée satisfaisante au regard de la réduction du patrimoine opérée et de la nature des biens restants à répartir.

Cérémonie des vœux 2010

Monsieur le Maire, les conseillers et les employés municipaux seront heureux de vous recevoir le samedi 9 janvier à partir de 19h00 à la salle des fêtes de Villandry.

Un buffet clôturera cette rencontre conviviale.

MAIRIE

2 rue Munat - 37510 Villandry
Tél. : 02 47 50 02 08
Fax : 02 47 50 00 90
Ouvert du lundi au vendredi de 15h à 19h

www.villandry.fr

« Le Colombien »
magazine de la Commune de Villandry - Réalisé par les élus de la Commission Communication :
Maria LEPINE, Miléna GIRARD, Jean-Philippe LANDAIS, Sophie PAIN, Claudette VERDIER.
© Reproduction interdite sans accord préalable
12/2009 - 600 exemplaires
Contact : Mairie de Villandry
Commission Communication,
2 rue de Munat, 37510 Villandry
Courriel : communication@villandry.fr
Conception et impression :
www.gouetcouleurs-design.com
© 02 47 73 98 91

Dissolution de la Confluence : dernier acte.



L'organisation du remboursement de la dette

Pour financer ses acquisitions ou faire face aux dépenses engagées, la Confluence avait contracté plusieurs emprunts. Un état de la dette valorisé au 31.12.09 établissait à 4 108 260 € le montant total de ces emprunts à répartir entre les communes membres.

Le programme de cessions en cours permettra de rembourser par anticipation plusieurs emprunts pour un montant total de 1 213 333 €.

Les compétences transférées à Tour(s)Plus s'accompagnent du transfert d'emprunts d'une valeur de 1 352 789 €.

Le solde d'emprunts à la charge des communes membres s'élève 1 542 138 €.

Le maintien des coopérations de proximité

La Communauté de Communes a fait le choix de maintenir les coopérations de proximité suivantes :

- . L'école de musique
- . Le centre de loisirs
- . Le festival les Musicales

Les fêtes labellisées seront prises en charge par les communes concernées.

Le comité de jumelage sera financé par convention par les communes de Ballan-Miré et Savonnières.

La création d'un SIVOM

Afin de gérer le remboursement de la dette et d'assurer le maintien des coopérations de proximité, la Communauté de Communes de la Confluence a pris la décision de créer un SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple). Il permet une gestion de la dette qui évite une renégociation désavantageuse des emprunts en cours et un impact financier difficilement supportable pour chaque commune membre au moment de la dissolution.

Le syndicat gèrera également les transports scolaires par délégation de compétences. En effet, l'autorité organisatrice des transports sur le périmètre de Tour(s)plus étant le SITCAT – Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération Tourangelle – la compétence transports scolaires est automatiquement transférée de la Confluence au SITCAT au moment de la dissolution. Cependant, pour que le service actuel s'exerce sans discontinuité, il sera délégué au futur SIVOM.

Les modalités de financement du SIVOM ont été arrêtées comme suit :

- une contribution calculée sur la base de 80% de la taxe professionnelle et de 20% de la population au titre de la gestion du patrimoine et de la dette,
- une contribution calculée sur le critère de fréquentation des services pour chaque commune au titre des coopérations de proximité.

Par délibération du 20 novembre 2009, le conseil municipal de Villandry a désigné Jean-Marie METAIS, Jean-Philippe LANDAIS, Jean-Marc HUARD et Michel JEAN pour représenter la commune au sein du SIVOM.



LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE

2009 ● ● Séance du 29 juin 2009 :
1- RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL : bilan 2008
15.750 tickets-repas ont été vendus
RECETTES : 47.074,78 €
Vente des tickets repas 46.537,69 €

Vente repas enseignants 502,71 €

Aide académie pour les repas des enseignants 16,92 €

Titre émis (tickets non remis au personnel) 17,46 €

DEPENSES : 74.741,02 €
Fournitures de repas : 37.827,71 €

Frais de personnel : 36.396,92 €

Petit équipement : 68,64 €

Entretien (bac dégraisseur) : 171,28 €

Télécom : 276,47 €

Le bilan présente un déficit de 27.666,24 € (1 ,76 €/ repas) auquel il faut ajouter les frais de fonctionnement du bâtiment (électricité, chauffage, eau, produits d'entretien...).

Prix du repas : Année scolaire 2009-2010.

Le conseil municipal fixe le prix du ticket-repas pour l'année scolaire 2009-2010 :

- TARIF PRIMAIRE 3,00 €
- TARIF MATERNELLE : 2,94 €
- TARIF HORS COMMUNE : 3,65 €
- TARIF ADULTES : 4,53 €

Contrat fourniture de repas : choix du prestataire de service

La Société SODEXHO a informé la mairie qu'elle n'aurait plus la capacité d'assurer la fourniture de repas au restaurant scolaire et au centre de loisirs à compter de la rentrée 2009. Une consultation a été lancée auprès des entreprises SOGERES, J.M.G, SCOLARES pour cette prestation.

L'entreprise retenue, pour l'année scolaire 2009-2010, est la société J.M.G. de LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE, pour un prix de repas arrêté à :

- PRIMAIRE : 2,18 €
- MATERNELLE : 2,02 €
- ADULTES : 2,44 €

2- PERSONNEL COMMUNAL : Création – Suppression d'emploi

Un poste d'agent contractuel assurant les fonctions d'ATSEM a été créé

en 1999, à l'école maternelle, à raison de 25/35°. La législation a évolué et ce type de contrat ne peut être conclu pour une durée de travail hebdomadaire supérieure à 17,5 Heures. Il avait pu être maintenu pour l'agent en poste mais celui-ci ayant démissionné, il convient de le supprimer.

En application de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, il s'avère nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique 2° classe à temps non complet au service scolaire.

Le conseil municipal décide de créer ce poste d'Adjoint Technique 2° classe au service scolaire à raison de 24/35^{ème}.

3- ASSAINISSEMENT EAUX USEES :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Villandry, rédigé par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt d'Indre et Loire, assistant conseil auprès de notre collectivité. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

4- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA SURVEILLANCE DES CAVITES SOUTERRAINES ET DES MASSES ROCHEUSES D'INDRE ET LOIRE :

Nouvelle dénomination Le Conseil Municipal accepte la nouvelle dénomination du syndicat intercommunal des cavités souterraines et des masses rocheuses d'Indre et Loire : Syndicat intercommunal des Cavités 37.

5- VOIRIE : Travaux 2009

Les travaux de voirie du programme 2009, sont estimées à 52.700 €, soit : 11.000 € pour le chemin du Racoupeau, 8.200 € pour le renforcement de deux virages sur la voie communale « de la Maison Lureau aux quatre routes », 20.000 € pour le renforcement du chemin aux « Petites rivières ». D'autre part, les émulsions: 8 tonnes et des reprises d'enrobés (environ 25 tonnes) sont estimées à 13.500 €.

Le Conseil Municipal décide :

- de lancer une consultation par procédure adaptée pour la réalisation des travaux,
- de réaliser un emprunt de 80.000 € et donne délégation au maire pour consulter les organismes de prêt aux collectivités et signer le contrat correspondant et toutes pièces annexes.

6- DIVERS : Vente de mobilier scolaire réformé :

Suite à l'exposition des photos dans la salle du catéchisme, quelques personnes se sont manifestées pour acheter des tables individuelles ou à 2 places. Le Conseil Municipal, considérant que les tables scolaires acquises par la commune ne sont plus en état d'être utilisées compte tenu de leur vétusté, décide d'aliéner le mobilier scolaire réformé à 10 € la table 2 places et 10 € la table individuelle.

● ● Séance du 17 septembre 2009 :

1- VOIRIE :

a) Travaux 2009 :

La consultation a été lancée le 30 juillet 2009 par procédure adaptée pour un marché à bons de commande, sur trois ans. La commission a ouvert les offres le

11 septembre 2009 ; celles-ci ont été transmises aux services de la D.D.E. pour analyse.

Le conseil municipal donne délégation au Maire pour signer le marché à bons de commande et toutes pièces annexes avec l'entreprise qui aura présenté l'offre la plus avantageuse après analyse technique et financière.

b) Emprunt :

Une consultation a été faite auprès de 3 banques : Crédit Agricole, Caisse d'Epargne et Crédit Mutuel pour un emprunt d'un montant de 80.000 € sur une durée de 10 ans et à remboursement trimestriel.

Le Conseil Municipal décide de conclure un emprunt avec la Caisse d'Epargne pour un montant de 80.000 € sur une durée de 10 ans, à remboursement trimestriel, au taux de 3,45 %, avec une commission de 150 €, et autorise le maire à signer le contrat de prêt et toutes pièces annexes.

c) Amendes de police :

Une aide de 3.125,67 € sera versée au titre des amendes de police pour la réalisation de l'aménagement de sécurité à l'entrée Sud du village.

Le Conseil Municipal accepte cette subvention, s'engage à réaliser les travaux d'aménagement de sécurité à l'entrée Sud du village, sur le CD121 et autorise le maire à lancer la consultation des entreprises et à signer le marché et toutes pièces annexes avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres.

2- PERSONNEL COMMUNAL : Modification temps de travail.

Un emploi d'adjoint technique a été créé à l'école le 29 juin dernier pour 24/35° mais le temps de travail doit être augmenté en raison du départ d'une surveillante au restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, décide de modifier le temps de travail de l'adjoint technique 2° classe et de le porter à 25/35° au 1^{er} octobre 2009.

3- ASSAINISSEMENT : Décision modificative

Une erreur s'est produite sur le montant de l'affectation (165.580,91 € au lieu de 161.165,53 €) lors de l'établissement du budget primitif. Le conseil municipal adopte la décision modificative correspondante.

4- SATESE : modifications statutaires

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion du SIAEPA de la vallée du Changeon au SATESE 37 pour la compétence assainissement collectif.

5- PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL :

La commune de Savonnières a recruté une chargée de mission, juriste de formation, pour la réalisation de son Plan Communal de Sauvegarde et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et propose de mettre à disposition une partie de ses services aux communes voisines intéressées.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition de la Ville de Savonnières et autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de services.

6- PLAN D'OCCUPATION DES SOLS : Ville de Cinq Mars La Pile

Le conseil municipal est invité à se prononcer, conformément au code de l'urbanisme, sur le projet de révision du P.O.S. de la ville de Cinq Mars la Pile. Considérant que ce projet de révision simplifiée n'appelle pas d'observations particulières, le Conseil municipal émet un avis favorable.

7- DIVERS :

Contrat J.M.G. : la commission concernée organisera le choix des repas et l'installation des animations proposées par la société J.M.G. Une réunion sera programmée après le conseil d'école.





● ● Séance du 20 novembre 2009 :

1- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CONFLUENCE

Conséquences de la dissolution de la Communauté de Communes :

a) Répartition du patrimoine et du personnel

Le conseil municipal décide d'approuver les modalités de dissolution de la Communauté de Communes telles que retenues par le Conseil Communautaire dans sa délibération du 26.10.2009 et approuve en conséquence :

- l'inventaire des biens meubles et immeubles mis à disposition, acquis et réalisés par la Communauté de Communes,
- les modalités d'évaluation des biens et de réaffectation de la dette retenue,
- le transfert à la Commune de Ballan Miré du lotissement n° 1 de la zone d'activités économiques de Carrefour en Touraine,
- la répartition proposée des biens acquis ou réalisés par la Communauté de Communes entre ses membres,
- la répartition du résultat de la Communauté de Communes selon la clef retenue par les communes membres,
- le transfert de l'ensemble de son personnel à la Commune de Ballan Miré au 1^{er} janvier 2010.

b) Création d'un SIVOM

Le conseil municipal accepte la création d'un Syndicat Intercommunal à vocation multiple entre les communes de Ballan Miré, Berthenay, Druye, Savonnières et Villandry qui se dénommerait SIGEC (Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Ex-Communauté).

c) Désignation des délégués

Le conseil municipal désigne :

- Jean-Marie METAIS,
- Jean-Philippe LANDAIS,
- Jean-Marc HUARD et
- Michel JEAN

pour représenter la commune de Villandry au sein du SIGEC.

2- ADHESION A TOUR(S)PLUS

a) Désignation des délégués communautaires

Le conseil municipal désigne :

- Jean-Marie METAIS, en qualité de délégué titulaire
- Maria LEPINE, en qualité de délégué suppléant

pour représenter la commune de Villandry au sein de la Communauté d'Agglomération Tour(s)Plus.

b) Représentants des commissions

Le conseil municipal désigne les membres qui siègeront au sein des commissions :

- 1^{ère} commission « Solidarités » chargée d'étudier les questions relatives à l'habitat et la politique de la ville : **Maria LEPINE**
- 2^{ème} commission « Territoires » chargée d'étudier les questions relatives à l'aménagement, au SCOT, aux équipements sportifs et culturels et aux politiques contractuelles : **Maria LEPINE**
- 3^{ème} commission – « Voirie et infrastructures routières » : **Michel JEAN**
- 4^{ème} commission « Economie, recherche et nouvelles technologies de l'information et de la communication » : **Jean-Marie METAIS**
- 5^{ème} commission « Déchets et Assainissement » : **Jean-Marie METAIS**
- 6^{ème} commission « Développement durable » : **Michel JEAN**

c) Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le conseil municipal désigne Jean-Marie METAIS pour représenter la commune de Villandry au sein de cette commission.

d) Service Assainissement : prêt de la Caisse d'Epargne

Une convention de financement avait été conclue avec la Caisse d'Epargne pour financer la construction de la station d'épuration et l'extension du réseau eaux usées. Ce contrat prévoyait un montant minimum de 400 000 € et maximum de 1 600 000 € avec une consolidation avant le 25 décembre 2009. Ce sont 500 000 € qui ont été nécessaires au financement des travaux qui sont terminés. En conséquence, le prêt sera consolidé au 25 novembre 2009 pour ce montant.

En raison de l'adhésion de la commune à la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus et du fait que celle-ci exerce la compétence assainissement, ce prêt sera repris par Tour(s)plus au 1^{er} janvier 2010 : prêt numéro 0612040 de 500 000 €, au taux de 4,28 %, d'une durée de 20 ans et à échéances constantes à périodicité trimestrielle.

3- PERSONNEL COMMUNAL

a) Modification du tableau de l'effectif

Pour tenir compte de l'avancement de grade de 2 agents administratifs, le conseil municipal décide :

- de créer un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2009 et de supprimer le poste de secrétaire de mairie préalablement créé,
- de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} janvier 2010 et de supprimer le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe préalablement créé.

b) Modification de temps de travail

A la rentrée 2009, l'emploi d'agent technique (faisant fonction d'ATSEM) à l'école maternelle a été créé pour 25 heures hebdomadaires. Or la projection de travail sur l'année 2010 fait apparaître un temps de travail effectif qui doit être annualisé sur 26 heures. Le conseil municipal décide en conséquence de porter à 26/35^{ème} le temps de travail du poste créé.

c) Plan de formation : adhésion au Groupement de commandes pour l'achat de formations « Hygiène et Sécurité », hors champ de formations organisées par le CNFPT.

Pour répondre aux obligations des collectivités en matière de formation de ses personnels, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et les Collectivités ont mis en œuvre un partenariat en vue de développer l'offre de formation au plus près des demandes. Villandry fait partie du groupe technique local de « Pays Loire nature ».

Des discussions menées entre la Communauté de Communes Touraine Nord Ouest et la commune de Villandry, il apparaît qu'un groupement de commandes pour l'achat de formation « Hygiène et Sécurité », hors champ de formations organisées par le CNFPT, permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes.

Le conseil municipal autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes créé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Touraine Nord Ouest du 29 octobre 2009 et accepte que la Communauté de Communes Touraine Nord Ouest soit désignée comme coordinateur du groupement ainsi formé.

d) Santé et Sécurité au travail : document unique

L'évaluation a priori des risques professionnels consiste à identifier et classer les risques auxquels sont soumis les salariés d'un établissement, en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est une démarche structurée dont les résultats sont formalisés dans un « document unique ».

Afin de répondre aux exigences qui incombent à la commune en matière d'hygiène et de sécurité au travail, le conseil municipal décide de réaliser une consultation auprès des organismes spécialisés pour assurer cette prestation et l'établissement du document unique.

4- VOIES COMMUNALES : avenant à la convention signée avec l'Etat

La commune de Villandry bénéficie d'une convention de superposition de gestion depuis le 30 janvier 1975 pour la mise à disposition des terrains domaniaux supportant la voie communale n° 301 établie sur le couronnement de la levée de protection contre les inondations de la Loire. Une convention a été signée le 28 mars 2003 avec le Conseil Général d'Indre et Loire dans le cadre de la Loire à Vélo pour la mise à disposition des terrains domaniaux compris entre le carrefour de la VC 3 dite « allée de Villandry » et le carrefour de la D7 à l'Est.

Le Conseil Général a souhaité le classement de la VC 301 en RD 16 de la limite Ouest de la commune de Villandry jusqu'à la limite avec le Carrefour de la VC 3 précédemment cité. En conséquence, le conseil municipal décide la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention de superposition de gestion du 30 janvier 1975 afin que ladite convention soit caduque.

5- DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL : avenant n° 1 au contrat de concession

Afin de se conformer aux obligations du décret 2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel, un avenant au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel a été négocié avec GRDF. Le conseil municipal approuve l'avenant.

6- DIVERS

a) Réseau d'eaux pluviales « Hameau de Munat »

Un différend oppose une administrée et la commune sur un écoulement naturel d'eaux pluviales. Le conseil municipal autorise le Maire à confier la défense des intérêts de la commune à un avocat et à signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire.

b) Recettes irrécouvrables : admission en non valeur

L'état de reste à recouvrer adressé par le receveur fait apparaître un montant de 517,47 € de recettes pour le service assainissement pour les années 2000 à 2003, recettes dont le receveur demande l'admission en non valeur.

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, le conseil municipal les admet en non valeur.

c) Aménagement « Place du 8 Mai »

Une consultation a été lancée auprès de 3 architectes urbanistes pour l'aménagement de la Place du 8 Mai, suite aux recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le conseil municipal accepte la proposition de M. Philippe MONTANDON, pour un montant de 26 312 € comprenant l'avant projet sommaire avec réalisation du projet et l'établissement du DCE.

VOIRIE AMÉNAGEMENT ET CIRCULATION

Pour votre confort et votre sécurité, des travaux de voirie et des aménagements ont été réalisés ou sont en cours de finalisation cette année :

En matière de voirie communale :

- les virages du « Poirier » et de la « Maison Lureau » ont été calibrés et réaménagés afin d'éviter un creusement de la chaussée et une stagnation de l'eau,
- le revêtement du chemin du « Racoupeau » est achevé,
- le chemin des « Hucaudières » a été reprofilé afin de permettre un meilleur écoulement des eaux de pluie, le réaménagement de l'entrée sud du bourg au carrefour de la rue du Bocage est en cours de réalisation,
- une harmonisation des panneaux indicateurs des hameaux de la commune a été étudiée ; l'installation est prévue pour début de l'année 2010.

En matière de voirie communautaire :

- les travaux de remise en état de la voirie depuis le carrefour de la « Boissière » jusqu'au carrefour des « Quatre Routes » sont terminés,
- une nouvelle infrastructure a été réalisée à la « Basse Bergerie » : une surélévation de la chaussée avec garde corps et indications de priorité visant à réduire la vitesse et à améliorer la sécurité au niveau du carrefour. Soyez prudents !



Permanence des élus

A compter de janvier 2010, vous pourrez rencontrer, sur rendez-vous, les adjoints au Maire aux jours et heures suivants :

Lundi	15h00-16h30	Michel JEAN
Lundi	16h00-17h30	Claudette VERDIER
Mercredi	16h00-17h30	Jean-Pierre MASSON
Vendredi	17h30-19h00	Maria LEPINE

Le Colombien 7

Distinctions de Mr et M^{me} CARVALLO



« Quand on ne dit jamais assez bravo pour un engagement. La reconnaissance de la nation à Madame et Monsieur Carvallo. »



Le Colombien : Le 19 septembre dernier vous receviez, Madame Angélique Carvallo de la part de la nation la médaille de Bronze du Tourisme et vous Monsieur Henri Carvallo, les insignes de Chevalier de l'Ordre National du Mérite. Devant vos amis, vos familles et les représentants des autorités politiques, vos engagements et vos parcours extraordinaires étaient couronnés par la reconnaissance exceptionnelle de la place de Villandry dans le patrimoine de la France. Au-delà de ces honneurs, l'hommage institutionnel ne marquera-t-il pas l'apogée d'une appartenance à une certaine idée de la France ? Pour les lecteurs du Colombien, pouvez-vous nous retracer tout ce chemin parcouru et à parcourir ?

Henri Carvallo : Le château de Villandry est une demeure familiale que mes arrière grands parents, Joachim Carvallo, qui était espagnol, et Anne Caroline Coleman, américaine, ont restaurée puis ouverte très largement au public à partir de 1906. Depuis plus de cent ans, la gestion de ce beau monument a toujours été assurée par ma famille. J'en ai repris la charge à partir de 1993 succédant ainsi à mes parents, qui nous ont malheureusement quittés alors qu'ils étaient bien trop jeunes. J'avais précédemment travaillé pendant 5 ans en tant qu'ingénieur dans une société de conseil à Londres puis à Paris. Angélique s'est jointe à cette aventure à partir de 1994. Nous vivons sur place en permanence, ce qui est nécessaire pour bien veiller sur cette grande demeure qui nous occupe à temps plein. Nous employons également une équipe de 40 personnes : jardiniers, activité de restauration, accueil des visiteurs....

L.C : L'histoire de Villandry est marquée par l'empreinte laissée par les femmes. Une empreinte qui comme un parfum se fait discret et indicible. On raconte que Villandry est né, s'est levé, s'est dressé par la volonté d'Anne Gédouin. Pendant ce temps, son mari Jean Lebreton supervisait Chambord depuis son refuge de Villesavin. Villandry a quelque chose de féminin. Cette aventure depuis l'Eden, jusqu'au soleil est une entreprise en couple. Quelles sont donc les préférences de la maîtresse de maison et les ministères occupés par Madame Angélique Carvallo ?

H.C : Oui, tout à fait. Anne Gédouin qui est représentée sur le vitrail de l'église de Villandry - vitrail classé Monument Historique - était une femme remarquable. A la mort de son mari Jean le Breton, François 1er lui confia la charge de superviser les travaux d'entretien du château de Chambord. Ma mère Marguerite d'Estiennes d'Orves (fille d'Honoré d'Estiennes d'Orves - pionnier de la Résistance) a dirigé l'équipe des jardiniers pendant de nombreuses années. (NDLR Dans un autre vitrail du transept sud, la Baronne Hainguerlot est représentée avec en

arrière plan le village de Villandry au milieu du XIX siècle. Il s'agit de Stéphanie Oudinot, fille du maréchal Oudinot. Elle était très appréciée pour sa générosité dans la commune de Villandry). Angélique s'occupe de la boutique du Jardinier ainsi que de l'agencement et l'ornementation de l'intérieur du château. Lors des dernières années, un effort particulier a été porté sur la restauration, l'embellissement et l'ouverture de nouvelles salles. Nous envisageons, dans un avenir proche, l'aménagement d'une chambre médiévale dans le donjon.

L.C : Cette épopée familiale, depuis Ann Coleman et Joachim Carvallo, nous livre en filigrane l'amour de la terre et du paysage, l'amour de l'œuvre et l'amour tout court. Nous le percevons, le savons-nous ? La terre ne nous appartient pas et nous léguons aux générations futures la tutelle des accidents de la nature. Depuis 1909 quels enseignements tirez-vous ce parcours ? Comment vos enfants perçoivent-ils cet héritage ? Quelles évolutions pensez-vous que vos enfants devront mettre en œuvre pour les jardins, pour le patrimoine ?

H.C : Villandry est à la fois une demeure familiale et un élément important de notre patrimoine national. Ma famille qui en est l'actuel dépositaire fera tous les efforts possibles pour qu'il soit entretenu, restauré et embelli. Il me semble qu'une famille animée par la passion des lieux en est la meilleure gestionnaire possible. J'espère que ce château de Villandry pourra être transmis à mes enfants et qu'ils auront à cœur de maintenir une ouverture la plus large possible au public.

L.C : La « Charte de Florence » en 1982 a mis en exergue la qualité de monument du jardin historique comme patrimoine universel. Cette relation entre architecture et jardin est symptomatique à Villandry. La lecture architecturale des jardins, comme aimait à le rappeler Michel Barridon, nous semble à première vue complexe et pourtant déjà connue au plus profond de chaque visiteur. Ce qui vibre à Villandry et qui transporte, c'est l'harmonie qui fige le temps. C'est l'harmonie mathématique des différences comme une page de musique de Mozart. Est-ce pour ces sentiments que vous aimez à organiser le festival « échecs et musique » ?

H.C : Le mérite principal du château de Villandry réside dans l'harmonie qui existe entre l'architecture de la pierre et celle du végétal. Les jardins, particulièrement le potager, sont très « français ». On pourrait même les qualifier de « cartésiens ». Le jeu d'échecs, qui est à la fois un art et une science, s'inscrit tout naturellement dans ce cadre.

L.C : Le château de Villandry c'est aussi une pépinière de réalisations et de projets. La « journée du potager », les « nuits des mille feux », la réalisation du « jardin du soleil », l'accueil d'exposition d'artistes peintres, le festival « échecs et musique » et nous en oublions. Villandry, c'est aussi l'accueil



par une équipe dynamique et professionnelle de plus de 300 000 visiteurs. Villandry au sommet de son art, c'est le labeur des mains d'artistes et de jardiniers. Ce succès ne serait pas là, sans un travail de promotion, de marketing, sans le travail de gestion rigoureuse. Comment se passe au quotidien votre mission de commercial, de gestionnaire ?

H.C : J'ai souhaité développer des animations fréquentes au château de Villandry afin de rendre ce lieu plus vivant et d'inciter le public local à venir régulièrement. Les Tourangeaux sont par ailleurs d'excellents prescripteurs auprès de leurs amis de passage dans le Val de Loire. A ces animations que vous avez citées, nous pourrions ajouter la participation aux « journées européennes du patrimoine », les « rendez-vous aux jardins », les « rendez-vous aux troglos » et récemment l'accueil de tournages de films pour la télévision : Rabelais puis Vidocq. La responsabilité de Villandry est bien sûr une charge ; il convient de s'occuper de multiples détails ; mais c'est une charge que nous vivons avec beaucoup de légèreté. Il est en effet très gratifiant de poursuivre l'œuvre familiale tout en « fournissant » de la beauté et du bonheur aux nombreux visiteurs, venus du monde entier. J'ai la chance d'exercer une activité très variée : je dois m'intéresser aux jardins, à l'architecture et à la restauration, à la peinture ancienne et bien sûr à l'administration et à la promotion.

L.C : Pour terminer cet entretien, nous ne pouvons pas évoquer une vie, un héritage, des générations par des simples mots. Il nous faut aller au plus intime. Le grand philosophe Martin Heidegger écrivait que seul le poète relatait la vérité de l'âme. Si vous deviez transcrire Villandry, votre parcours en poésie, quels vers nous proposeriez-vous ?

Il fait noir, enfant, voleur d'étincelles !
Il n'est plus de nuits, il n'est plus de jours ;
Dors... en attendant venir toutes celles
Qui disaient : Jamais ! Qui disaient : Toujours !
Entends-tu leurs pas ?... Ils ne sont pas lourds :
Oh ! les pieds légers ! - l'Amour a des ailes...
Il fait noir, enfant, voleur d'étincelles !
Entends-tu leurs voix ?... Les caveaux sont sourds.
Dors : il pèse peu, ton faix d'immortelles ;
Ils ne viendront pas, tes amis les ours,
Jeter leur pavé sur tes demoiselles...
Il fait noir, enfant, voleur d'étincelles !

Tristan Corbière



Dans Arle, où sont les Aliscams,
Quand l'ombre est rouge, sous les roses,
Et clair le temps,

Prends garde à la douceur des choses.
Lorsque tu sens battre sans cause
Ton cœur trop lourd ;
Et que se taisent les colombes :
Parle tout bas, si c'est d'amour,
Au bord des tombes.

Paul Jean Toulet.

L.C : Merci de nous avoir accordé votre temps et de nous avoir reçus. Au nom de toutes les Colombiennes et Colombiens, veuillez accepter nos sincères félicitations pour ces distinctions qui vous vont si bien et vous iront toujours.



Concours photo : le palmarès



D

e nombreux visiteurs se sont déplacés et ont pu apprécier les 31 clichés exposés.

97 votes ont été exprimés. Le palmarès est le suivant :

- 1^{er} prix : Romuald MALVEAU
- 2^{ème} prix : Alexandra LECUYER
- 3^{ème} prix : Sandrine LEMOINE
- 4^{ème} prix : Romuald MALVEAU
- 5^{ème} prix : Jérôme FROMAGET
- 6^{ème} prix : Michelle DESMARAIS
- 7^{ème} prix : Claude GIRAGOSSIAN
- 8^{ème} prix : Guy BARRAUD
- 9^{ème} prix : Jean-Louis ZUNDEL
- 10^{ème} prix : Anne-Isabelle LECUYER
- Prix du jury : Xavier SACCARD
- Coup de cœur : Sandrine LEMOINE

Les prix seront remis aux lauréats lors de la cérémonie des vœux du Maire, le samedi 9 janvier 2010.

Quelques pièces de mobilier scolaire, des manuels, des jeux et des objets insolites avaient également été exposés. Ce fut l'occasion pour d'anciens élèves de s'adonner à leurs jeux d'antan...



Quand Villandry re trouve son Cher patrimoine.

Depuis 2005, une équipe d'archéologues sous la direction de Virginie Serna, conservateur du patrimoine (DRAC Centre), intervient dans le cadre d'une autorisation de prospection et d'un programme collectif de recherches rassemblant des étudiants, des bénévoles et archéologues du service régional de la région Centre sur un équipement dans le lit du Cher datant de la période médiévale.

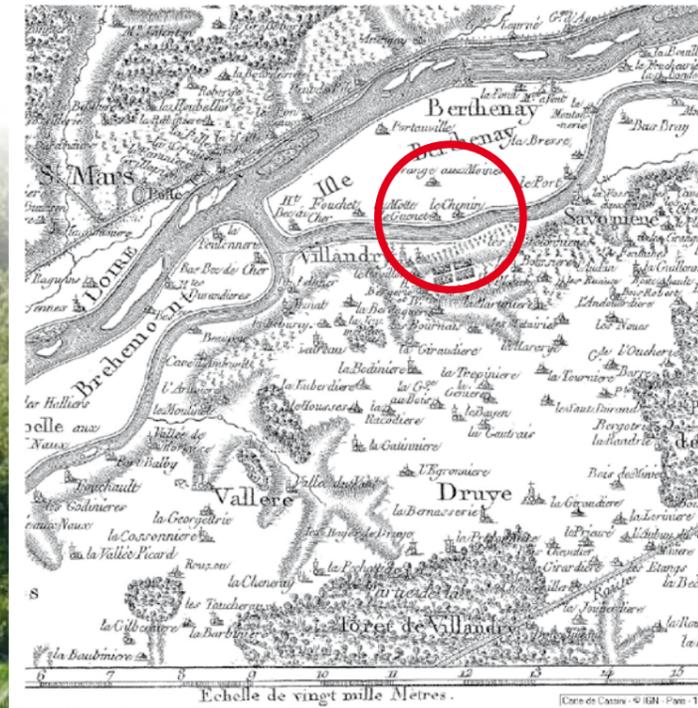
Le duit de Villandry est une **structure complexe datée de la période médiévale et moderne (XV^e siècle- XVII^e siècle)**. Aux sources défaillantes sur cet équipement, le duit servant à réguler le flux du cours d'eau, nous tentons de reconnaître au travers d'une topographie complète de cet ensemble les modes de construction, les phases d'élaboration et de réparation, voire de reconstruction de ce qui est conçu comme un ouvrage fluvial pérenne dans le bassin ligérien. Trois structures sont à ce jour reconnues : trois ensembles de pieux alignés semblent, selon la topographie, fonctionner ensemble (structures 0, 1 et 2). Un aménagement en pierre, structure 3, précédé d'un espace fortement empierré avec présence de pieux, en rive gauche, peut être assimilé à un quai (?). L'étude est en cours et n'est pas encore poussée assez loin pour conforter les hypothèses. La présence dans les structures 1 et 2 de nombreux fragments d'ardoises, portant pour certaines une perforation, précise une nouvelle fonction liée au duit (pêcherie). La confrontation des données archéologiques avec les différents écrits sur ce type de structure, notamment un article de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, les résultats des observations tant de la topographie que de la collecte d'artefact comme les ardoises perforées et les pierres percées conduisent à l'hypothèse d'une structure multifonctionnelle : duit, barrage, pêcherie, bief de moulin. Les matériaux utilisés (chêne et bois blanc, encaillage) et leur mise en œuvre étudiée en 2007 par Christophe Perrault – Laboratoire CEDRE – partenaire de

cette étude (demi-rondins, pieux facettés, bois de bris et faux-quartiers...) ouvrent sur les questions de réparations et d'entretien, d'investissement dans ce type d'équipement fluvial.

La poursuite de son étude, par un programme de relevé sur une portion de son alignement doit être complétée par une recherche documentaire et en archives. Il a également été décidé d'envisager un prélèvement important des bois du duit afin de mieux comprendre les phases de réparation, construction, reconstruction de cette structure. Un tel équipement, daté du XV^e siècle est rarement étudié en archéologie et pourrait apporter des éléments importants concernant ce type de construction, pour l'instant invisible en archives, non documenté en iconographie et pourtant très présents dans les cours d'eau.

Définition du mot « duits » tiré de l'encyclopédie de Diderot et d'Alembert.

S. m. pl. terme de Pêche. Les duits sont des pêcheries de pierre. Il y en a de construits à l'embouchure de la Loire. Ce sont des chaussées faites de pieux et de cailloux, sur une même direction tout-à-travers d'une rivière, mais surtout dans les lieux où le flot se fait sentir à chaque marée. Pour construire ces pêcheries, on enfonce des pieux, entre lesquels on place des pierres sèches ; ces pierres surmontent ordinairement d'un pié au moins la tête des pieux. On se livre à ce travail pendant l'été, lorsque les eaux basses donnent la facilité de former aisément ces pêcheries.



Situation géographique du site de Villandry. Carte Cassini (avec autorisation de l'IGN).



Villandry (37) « La motte de Gemmes » site n° 37
272 002 AH - vue d'ensemble de l'aval. Campagne
août 2006. Photo « ULM » P. Neury - INRAP

La dendrochronologie.

La dendrochronologie est une méthode scientifique permettant en particulier d'obtenir des datations de pièces de bois à l'année près en comptant et en analysant la morphologie des anneaux de croissance des arbres. Elle permet également de reconstituer les changements climatiques et environnementaux.

La récente étude dendrochronologique des charpentes de la cathédrale de Bourges alimente et augmente la connaissance de l'utilisation du bois à travers l'histoire des chantiers.

En effet l'étude avant restauration a permis de créer en sus de plus de 1000 courbes de modèles en région centre une base de référence sur laquelle pourront s'appuyer d'autres analyses menées notamment par le laboratoire du CEDRE.

La démarche scientifique qui permet de dater l'abattage de l'arbre est basée sur une sécurisation et la précision des échantillons. A savoir prélèvement en carotte de 5 à 10 échantillons dont l'archéologue assurera l'identité et la nature dans le chantier, en ce qui concerne le duit de Villandry les pieux de bois.

Les analyses ainsi que la conduite des fouilles archéologiques doivent intégrer les 4 dimensions de :

- qualité des prélèvements.
- expertise
- datation
- identification

En effet, les résultats après analyses en laboratoires se caractériseront par l'obtention de courbes qui à leur tour seront comparées à un référentiel qui permettra la datation précise.

C'est donc ainsi que l'on peut attester la datation du duit pour les plus anciens pieux au xv^e siècle.

Le puzzle des questions.

-1 Aucune source écrite n'a été trouvée dans les archives. Or cet ensemble cohérent et important devait relever (fiscalité) d'une autorité (abbaye, etc.) ?

-2 un ensemble maçonné est visible à l'extrémité du duit côté levée du château. Quai de transbordement d'un bac – ou – quai de paiement d'un droit ? Ces hypothèses s'opposent à la hauteur de la levée.

-3 La levée côté château, quelle est son historique, ses modifications ? Pourquoi un tel écart de hauteur de levée entre les 2 rives ?

-4 il existait un bac à la hauteur du lieu dit le « port », quel en est son historique ?

Si vous avez des réponses, n'hésitez pas à contacter Madame Virginie Serna aux adresses suivantes :
Direction régionale des affaires culturelles de la région Centre
Service régional de l'archéologie
6, rue de la Manufacture - 45043 Orléans

virginie.serna@culture.gouv.fr

Le Colombien 13

*Ramassage
des encombrants*

RAPPEL : l'électroménager et les déchets dangereux des ménages (solvants) ne sont pas collectés.

Pigeons :

Les pigeons sont de sympathiques volatiles mais ils causent des nuisances contraignantes en termes d'entretien et de réfection. Nous nous efforçons de les empêcher d'élire domicile dans les murs et sous les toits de l'église et vous rappelons qu'il est interdit de les nourrir.

*Le formulaire
de déclaration des puits
et des forages :*

Depuis le 1^{er} janvier 2009, chaque particulier qui utilise ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique, doit déclarer cet ouvrage ou son projet d'ouvrage en mairie (que ce soit un puits, un forage ou une simple prise d'eau). Tout nouvel ouvrage réalisé depuis le 1^{er} janvier 2009 fait l'objet d'une déclaration au plus tard un mois avant le début des travaux. Les ouvrages existants au 31 décembre 2008 sont, pour leur part, à déclarer avant le 31 décembre 2009.

Assistance sociale :

A partir du 20 octobre 2009 Madame JALLADEAU, Assistante Sociale recevra sur rendez-vous les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois à la mairie. Pour la prise de rendez-vous : téléphoner au Territoire de Vie Sociale Agglomération Sud au 02.47.73.37.37

Agenda associatif :

La commission communication a mis en ligne, sur le site internet de la Commune, un agenda récapitulatif de l'ensemble des manifestations organisées par les associations de Villandry. Pour l'alimenter, il suffit d'adresser un e-mail à l'adresse info@villandry.fr.

*Les jeunes Colombiens
se distinguent :*

Sécurité Routière :

A l'occasion du concours organisé par la Prévention Routière, Tom Audureau est arrivé premier de l'école de Villandry et s'est hissé à la 47^{ème} position de ce concours auquel 7000 élèves ont participé. Félicitations !

Athlétisme :

Charles Lépine et Dylan Phean ont formé, avec deux camarades du Collège de Langeais, l'une des trois équipes sélectionnées pour représenter la Région Centre à l'occasion du Championnat de France d'Athlétisme 2009. Bravo !

Le coin des lecteurs

A la poste de Villandry

Chapitre I : Pour favoriser la découverte et le plaisir de la lecture, vous trouverez au rayon Enfance & Jeunesse des romans d'aventures, historiques, policiers, fiction, des livres illustrés et des bandes dessinées. Sorcières & fantômes, cirque & magie, vous plongeront dans un univers fantastique.

Chapitre II : Pour les adultes, détente et initiation sont au sommaire grâce aux larges choix de romans, romans policiers, bandes dessinées, loisirs-créatifs, multimédia-informatique...

Chapitre III : les inscriptions et prêts sont gratuits aux horaires d'ouverture et fermeture de la Poste de Villandry.

Chapitre IV : Alors n'hésitez plus : Une lettre postée, un livre emprunté !

L'Association Stars TREC a pour but de valoriser la pratique de l'équitation et notamment du tourisme équestre sur Villandry et ses environs. Elle soutient également les équipes engagées en compétition de T.R.E.C. (Techniques de Randonnée Équestre en Compétition). Pour atteindre ces buts, elle organise diverses manifestations ouvertes à tous et notamment un rallye cyclo-équestre qui a eu lieu le 18 Octobre dernier.

C'est par un froid automnal et dans le brouillard qu'a débuté ce troisième rallye. Les participants, à vélo et à cheval, avaient un parcours de 15 kilomètres à réaliser, jalonné de questions sur Villandry et sa région. L'après-midi, tout le monde s'affrontait dans une ambiance bon enfant lors de diverses épreuves : tir à la corde, course en sac et chaises musicales ont fait le bonheur des petits et des grands et le soleil a même fini par s'inviter. Cette année encore, la journée a été un franc succès avec 40 participants dont 17 cavaliers et l'association espère que l'engouement pour cette journée se maintiendra l'année prochaine avec de nouveaux participants.

Manifestations 2010

Pour fêter l'arrivée du Printemps, l'Association organisera le 21 Mars prochain un défilé de cavaliers déguisés. Lors de cette fête du Printemps, les participants pourront également s'affronter lors de jeux à cheval et un goûter sera offert après le défilé. Puis le 24 Avril aura lieu la deuxième balade nocturne piétons-cavaliers où tous sont conviés. Après un repas ensemble (non fourni par l'association), piétons et cavaliers partiront en nocturne (allure obligatoire pour les cavaliers : le pas) pour un parcours d'une heure environ. À l'arrivée, les boissons chaudes seront offertes. L'année continuera avec l'organisation de l'intendance du T.R.E.C. le 6 Juin, avec buvette et grillades, et enfin le 10 Octobre, nous nous retrouverons pour le quatrième rallye cyclo-équestre de Villandry.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à consulter le site de l'association : <http://stars-trec.org> ou appelez Alice DESTREM (Présidente) : 06 77 18 72 36 / Jean VERDIER (Trésorier) : 06 63 91 75 97.



Le 25/09/2009, l'assemblée générale VILLANDRY VILLAGE a constitué un nouveau bureau. Il se compose de :

M. Henri Lépine – Président
M. Jérôme Fromaget – Vice-président
M. Stéphane Florent – Trésorier
M. Emmanuel Gaillard – Secrétaire
M^{me} Marie-Anne Schmid-Gaillard – Secrétaire adjointe

Nous remercions l'ancienne équipe qui a su faire preuve pendant plusieurs années de bonne volonté et d'imagination pour animer notre Village. Nous partons pleins de courage pour prendre la relève et espérons être soutenus par de nombreux Colombiens dans nos futurs projets. Notre souhait est que nos différentes animations permettent de créer des liens entre tous les habitants de Villandry, du plus jeune au plus ancien et cela quel que soit son rôle social. Lors de notre première réunion avec l'ensemble des adhérents de nombreux projets ont germé.

Actuellement, nous envisageons de mettre en place, en 2010, une soirée jeu de cartes (poker...) en février, une randonnée multisports en mai, le Marché des Quatre Saisons en juillet, une animation autour du thème du « moteur » en septembre, une randonnée VTT en septembre/octobre et bien sûr Noël Ensemble. Courant janvier, nous serons certainement en mesure de vous fournir le calendrier précis des animations. Nous le mettrons à disposition sur le site de l'association www.villandryvillage.com.

Des projets tels que le Marché des Quatre Saisons ont besoin de nombreux bénévoles pour assurer une bonne organisation. Si vous souhaitez nous rejoindre ou simplement nous donner quelques heures de votre temps, vous pouvez vous inscrire, soit directement sur le site, soit en remplissant un bulletin d'inscription mis à disposition à l'accueil de la Mairie.

Toute l'équipe de VILLANDRY VILLAGE vous souhaite de passer de bonnes fêtes et une année 2010 heureuse.



L'amicale des sapeurs pompiers et sa section de jeunes sapeurs (J.S.P.)

Les personnes à contacter sont :
Le chef de centre : Sergent VALIER-BRASIER Laurent au 06 27 86 50 53
Le président de l'amicale : Sergent/chef GIRARD Alain au 02 47 93 13 95 ou 06 99 45 25 89
Le responsable des J.S.P. : Caporal CARTRAUD au 06 16 91 22 67

La section des JSP a recruté 3 jeunes à la journée des associations : GAUDIN Antoine, DENIAU Romain, JEANDRAUD Alexandre. La section des jeunes sapeurs pompiers se compose de 11 jeunes de 11 à 16 ans.

Pendant la saison 2008-2009 les jeunes sapeurs pompiers et sapeurs pompiers se sont valorisés dans les disciplines suivantes :

Concours d'athlétisme :
Discipline : demi fond catégorie senior PERIERS Mathieu est arrivé 2^{ème} il se qualifie pour le régional (CHARTRES) où il termine 6^{ème}.
Discipline : Corde catégorie Junior VALIER BRASIER Franck arrive 1^{er} et arrive 2^{ème} au PSSP il se qualifie pour le régional où il termine 2^{ème}.



Discipline : demi fond catégorie benjamin DUCHIRON Théo est arrivé 1^{er} il se qualifie pour le régional où il termine 3^{ème}.

Cross
VALIER BRASIER Franck, PERIERS Mathieu et CARTRAUD Sophie se qualifient pour le cross régional (CHATILLON-SUR-INDRE) et National (PONTET dans le Vaucluse).

Le centre de secours du Bec du Cher est constitué de 16 sapeurs pompiers volontaires dont 3 femmes. Au cours de l'année 2009, le caporal BEDNARIK Karl a été muté dans le Lot et Garonne.

Le centre a effectué environ 100 interventions réparties en secours à personnes, opérations diverses et feux.

Pour assurer le bon fonctionnement et maintenir les compétences, le personnel a effectué un certain nombre d'heures de stage et recyclage.

Le centre de secours va organiser 2 sessions de secourismes au cours de l'année 2010. La première session aura lieu fin du premier trimestre et la deuxième au cours du quatrième trimestre. Les cours se déroulent le soir à partir de 19H30 au centre d'intervention du BEC du CHER.

Pour tous renseignements et inscription prendre contact auprès des sapeurs pompiers ou en téléphonant au 02 47 93 13 95 le soir ou au 06 99 45 25 89.

La NOUVELLE ÉQUIPE ENSEIGNANTE

L'équipe

Cette année, trois maîtresses sont revenues de leur congé maternité : Madame Portuguez, Madame Fontaine et Madame Legret. Monsieur Frédéric Meaux remplace Madame Diane Collandre à la direction de l'école.



1^{er} rang de gauche à droite : Christèle Legret (CE2-CM1), Laëtitia Portuguez (CP), Sylvie Bonvin (ATSEM PS-MS), Gaëlle Fontaine (CE1-CE2), Marie Houblon (ATSEM MS-GS), Zakia El Bjaoui (EVS).

2^{ème} rang de gauche à droite : Mélanie Migeon (décharge de direction CM1-CM2), Emilie Parisis (MS-GS), Frédéric Meaux (CM1-CM2), Valérie Versault (PS-MS), Jean-Pascal Cauchon (temps partiel M^{mes} Parisis et Portuguez).

L'école compte 131 élèves répartis ainsi :

[PS-MS : 24] [MS-GS : 24] [CP : 17] [CE1-CE2 : 23] [CE2-CM1 : 22] [CM1-CM2 : 22]

Il y avait 135 élèves l'an dernier. Quelques départs hors commune sont prévus, 13 élèves de CM2 iront au collège, 12 enfants de 2007 sont susceptibles de rentrer en petite section. Un effectif en baisse donc avec une prévision de 129 enfants pour 2010/2011.

Nouveauté pour cette année 2009-2010 : 6 élèves de l'école élémentaire (cycle III) ont été élus par leur camarades au Conseil d'Elèves. Sous la présidence du directeur, ce conseil débat, réfléchit et organise des projets (sorties, spectacles, expositions, aménagement de la cour, animations « spéciales »...) qui amélioreront ou agrémenteront la vie des enfants à l'école. Un budget, attribué par la coopérative de l'école (500€), sera géré par le Conseil. Les élèves élus chercheront aussi d'autres subventions. Cette élection est un volet de l'éducation à la citoyenneté.

C'est à la rentrée 2010 que nous mettrons en place notre nouveau projet d'école. Ce projet guide et garantit la réalisation de toutes nos actions vers les élèves, vers l'école et vers l'extérieur (parents, municipalité, autres partenaires...). Il permet aux enseignants de définir certains choix pédagogiques dans leurs classes en lien avec les orientations du projet.

Cette année nous avons ou nous allons ouvrir plusieurs « chantiers » : une nouvelle forme de diffusion du journal de l'école « le p'tit Villandry », une réactualisation de notre BCD, le remplacement progressif de notre matériel informatique (nous remercions vivement les parents qui nous ont donné des machines d'entreprise à reconfigurer), la réactivation du site internet de l'école, un « diplôme du jeune jardinier » spécifique à l'école de Villandry, rassemblant toutes sortes de compétences à acquérir depuis la maternelle jusqu'au CM2, la mise en place progressive du livret scolaire lié au socle commun de compétences, l'organisation d'un marché de Noël qui conclura un après-midi festif à l'école avec le soutien de l'APEEV (18 décembre). Nous avons aussi d'autres idées pour les années futures...

Notre école prend donc petit à petit son rythme de croisière. Nous remercions tous les parents ainsi que la municipalité qui nous accompagnent dans l'élaboration de nos projets. Travaillons tous avec le même objectif : proposer à tous les enfants un enseignement de qualité dans un lieu accueillant !

Dernier rendez-vous programmé pour l'actuelle année scolaire : la fête de l'école le 26 juin 2010.



« LA PERDRIX » est une association de type loi 1901 entièrement gérée par des parents bénévoles.

Renouvellement du bureau et nouveau logo pour la rentrée 2009-10 : Isabelle Gracieux, Sophie Pain, Karine Serpault-Noel, Nathalie Vergez-Berthier et Florence Vincendeau ont rejoint l'actuelle composante du bureau Patricia Huart, Sandra Fouquet, Olivier Lauze, Marie-Christine Maudet, Marie-Noëlle Peltier et Sandra Varret.

Fonctionnement de l'accueil périscolaire :

Horaires des Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- Le matin de 7H30 à 9H00 et le soir de 16H30 à 18H30. Les animatrices accompagnent les enfants à l'école.

« LA PERDRIX » propose diverses activités créatives et ludiques, ainsi que des jeux d'extérieur au rythme des saisons. Le soir, les enfants qui souhaitent s'avancer dans leurs devoirs peuvent le faire dans le calme. Nous avons divers projets festifs, Noël, Carnaval, Pâques et la fête de fin d'année avec l'équipe des animatrices, Christel, Françoise et Lisbeth.

Il n'est pas trop tard pour vous inscrire. Venez retirer votre dossier à la Perdrix ou à la mairie. Les membres du bureau sont à votre écoute pour toute suggestion.

Nous remercions M^{me} Piriou pour son fort investissement pendant toutes ces années.

ACCUEIL PERISCOLAIRE DE VILLANDRY - LA PERDRIX
6 bis rue de Munat
37510 Villandry
Tél : 02 47 43 52 73

Hommage et souvenir.

Ce 11 novembre 2009 a été célébré par de nombreux Colombiens. En effet, Monsieur Meaux, notre nouveau directeur d'école, avait enseigné à ses élèves ce que représente, chaque année, cette cérémonie. C'est ainsi que beaucoup d'enfants, accompagnés de leurs parents, se sont retrouvés auprès des anciens combattants, de la municipalité,

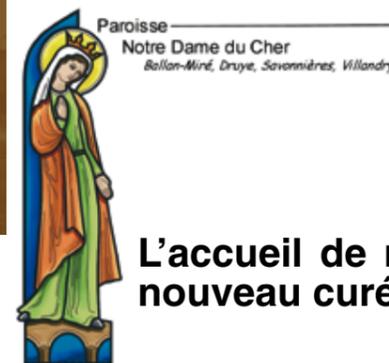
des pompiers et de l'ensemble musical de La Confluence pour cet hommage avec comme « point d'orgue » la lecture d'une lettre de « poilu » par la jeune Marie Desforges, très émue.



Calendrier scolaire

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Noël	du 19 décembre 2009 au 4 janvier 2010
Hiver	du 6 au 22 février 2010
Printemps	du 3 au 19 avril 2010
Été	du 2 juillet au 2 septembre 2010



L'accueil de notre nouveau curé

Le 20 septembre dernier nous étions tous heureux d'accueillir notre nouveau curé Gilles Lubineau. La vie de la paroisse a pris un nouveau souffle et de nouveaux chemins s'ouvrent durant cette année de la mission.

Pour celles et ceux qui n'ont pas eu la joie de le rencontrer, nous vous proposons un rapide portrait.

La quarantaine, ancien curé de Descartes, Gilles Lubineau est délégué diocésain à l'œcuménisme et en charge de la coordination de l'année de la mission.

Il a suivi sa formation au séminaire interdiocésain d'Orléans, après une brève expérience professionnelle.

Il a pas mal de centres d'intérêt, dont le sport (il scrute « l'Equipe » !), la lecture et le chant qu'il maîtrise avec douceur

Il reste très attaché à ses racines et son « pays » d'origine, le pays de Racan, lui qui est de Neuvy-le-Roi.

La pastorale dont il a la charge à Ballan, Druye, Savonnières et Villandry va vivre de nouveaux rendez vous avec des messes du samedi soir dans chaque église au plus près des réalités.

Après un immense travail réalisé par les bénévoles, le « Prieuré » peut enfin accueillir le père Gilles Lubineau et chacun d'entre nous et dans un havre chaleureux et convivial où il se sent chez lui.

Nous lui souhaitons bonne route et bonne installation.

On a besoin de nous dans les équipes, au Prieuré ,

L'église visible à Ballan, Druye, Savonnières, Villandry ne peut vivre et fonctionner sans votre engagement en communauté.

Chacun, selon ses dons, peut apporter sa pierre à la construction de l'église et aider ses sœurs, ses frères par l'annonce de sa foi.

Venez nous rejoindre dans les diverses équipes afin de vivre ensemble la Foi, l'Espérance et la Charité.

Un autre axe pour aider la paroisse :

Vous avez des talents pour le bricolage (électricité, plâtre, cloison, sol...).

N'hésitez pas à venir nous rencontrer les :

Lundis, Mercredis, Samedis de 14h à 18h

Au 1 boulevard Léo Lagrange 37510 Ballan-Miré.

Contact

Par courrier : Paroisse Notre dame du cher, 1 boulevard Léo Lagrange 37510 Ballan-Miré

Par téléphone : au 02 47 53 00 52, uniquement durant les heures de permanence :

- Mardi et Vendredi de 16h00 à 18h00

- Mercredi et Samedi de 9h30 à 12h00

Durant les vacances scolaires, l'accueil a lieu le mardi de 16h à 18h et le samedi de 9h30 à 12h à Ballan-Miré seulement.

<http://paroissenotredameducher.cef.fr>

Les nouveaux rendez-vous

A compter du 1^{er} Octobre 2009

Les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois : Messe à 18h 30 à SAVONNIERES

les 2^{ème} et 4^{ème} samedis du mois : Messe à 18h 30 à VILLANDRY

le 5^{ème} samedi : Messe à 18h 30 à DRUYE

Célébration de la réconciliation du 17/12 à 20h30 à Ballan-Miré

HORAIRES pour les messes de Noël :

le 24/12 à 19h00 à Villandry et 22h00 à Ballan-Miré et le 25/12 à 10h30 à Savonnières



« Une traversée de la Loire »

Association Patrimoine Vivant - Cher et Loire

L'association avait donné rendez vous à ses membres au pied du pont de chemin de fer du confluent de la Loire et du Cher, entre Berthenay et Villandry, le dimanche 7 juin pour un pique-nique au « Bout du Monde », une découverte du confluent, ainsi que pour une traversée de la Loire.

Ainsi, nous avons pu, avant de déjeuner, découvrir la borne de Loire et son mystère sur la digue près du pont du chemin de fer, une des bornes posées en 1848 (tous les kilomètres de Nantes jusqu'en Haute Loire de chaque côté du fleuve) à la suite de l'inondation de 1846 et qui fut l'objet en son temps d'une remise en état grâce au travail de l'association et de la Mairie de Villandry. A quelques pas de là, nous avons admiré le magnifique confluent où le Cher rejoint majestueusement la Loire, travail gigantesque qui fut effectué au XVIII^{ème} siècle sous le règne de Louis XVI alors qu'auparavant le Cher finissait sa course bien au-delà de Langeais.

Au pied du pont de chemin de fer et entre des gouttes d'eaux, un pique-nique convivial nous permit d'échanger quelques anecdotes sur l'histoire de la région. Après un bon pique-nique arrosé d'un rosé de la région et terminé avec un pain d'épice « maison », le départ fut donné pour traverser la Loire.

En effet, notre but était de passer le Fleuve pour aller visiter le château de Cinq Mars La Pile. Mais, puisque les membres de l'Association n'ont pas le don de marcher sur l'eau, il s'agissait simplement d'emprunter le pont de chemin de fer et de traverser ainsi que les habitants de Berthenay et de Cinq Mars l'ont fait depuis la création de ce pont.

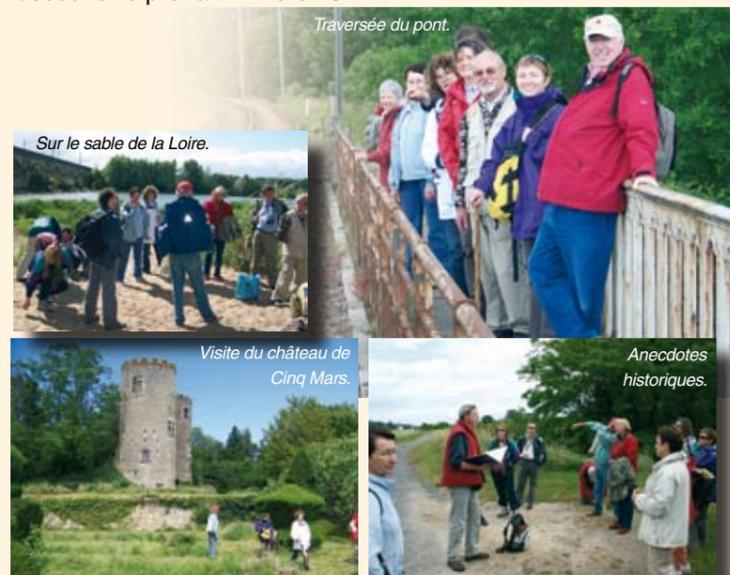
A notre connaissance il existe deux ponts de chemin de fer qui permettent au public de traverser la Loire : le pont de Berthenay et celui de Montlouis.

Cette traversée nous permet de découvrir le trajet que faisait le bac qui permettait aux habitants des deux rives de traverser le fleuve. Le bac fut exploité jusqu'au XIX^{ème} siècle, et il reste, près du pont, une île que l'on appelle « l'île du passeur ».

Arrivés au château, le propriétaire accueillit notre groupe et fit un exposé simple et vivant de l'histoire des lieux : une bonne introduction pour notre visite. Nous avons passé un moment à visiter les tours et admirer un beau point de vue sur la Loire et le coteau du Cher. Nous avons poursuivi notre promenade par un tour des remparts, des douves et des jardins.

Il fallut alors songer à retraverser le fleuve après un court passage par la « juiverie » et dans l'église Saint Médard, dont l'altération du nom a créé celui de Cinq Mars. Après cette piétonne traversée, le groupe se retrouva sur le sable au milieu de la Loire pour admirer de loin la Pile de Cinq Mars, monument romain certainement du II^{ème} siècle après J.C. et prendre connaissance des découvertes récentes qui le concernent.

La boucle était bouclée, et cette passionnante promenade découverte prenait fin vers 18 h.



Traversée du pont.

Sur le sable de la Loire.

Visite du château de Cinq Mars.

Anecdotes historiques.

Journée du Patrimoine Dimanche 20 septembre 2009 à la Baillardière de Berthenay

Ce dimanche 20 septembre, Journée Européenne du Patrimoine 2009, le rendez-vous eut lieu à la Baillardière de Berthenay.

Le public est venu encore plus nombreux que l'an passé, pour découvrir le manoir construit entre le XV^{ème} et le XVII^{ème} siècle. Il a été accueilli par le propriétaire M. Jack Rochereau qui, accompagné de guides, dévoila les charmes de sa demeure qui abrita, en son temps, un élevage de vers à soie.

Les visiteurs, au gré de leur promenade, passant par la boulangerie, les extérieurs et l'étable, furent enchantés. La chapelle et son plafond peint achevèrent en apothéose cette visite agréable.

Pour l'occasion, l'association avait organisé dans la grange de la Baillardière, sa « 2^{ème} Grange aux Livres » qui réunissaient plusieurs auteurs d'ouvrages dédiés au patrimoine de notre région ; ainsi les visiteurs purent finir le tour de la propriété en découvrant les ouvrages et leurs auteurs : Hubert Pasquier et Jean Bourgeois sur les bateliers du Cher, Monique Pernot sur les pigeonniers de Touraine, Les Amis de la Bibliothèque de Ballan-Miré, Alain Jacquet, président de la Société Archéologique de Touraine. Ils ont pu

aussi découvrir des ouvrages d'André Roger Voisin, qui n'a pu être présent, sur la soie en Touraine et sur Jeanne d'Arc, deux ouvrages édités par les Presses Universitaires Françaises Rabelais, le catalogue de l'exposition « Touraine, jardin de santé et pépinière de savants » qui a eu lieu l'été dernier au château de Villandry, et l'éveil du socialisme à Tours. Enfin, et bien sûr, les visiteurs ont pu avoir accès à tous les ouvrages et travaux édités par l'Association Patrimoine vivant Cher et Loire.

Il leur fut possible aussi de parcourir le stand de l'association où étaient présentés différents panneaux sur le patrimoine local et plus particulièrement sur la soie et l'élevage du ver à soie en Touraine, élevage qui fut pratiqué, outre à Berthenay, sur Savonnières et Ballan.



Projecteurs sur la saison touristique

Au terme de la saison touristique, le bilan de fréquentation du territoire de La Confluence est positif. Si la majorité des acteurs du tourisme a constaté une baisse du nombre de visiteurs étrangers contre une hausse de visiteurs français, en Confluence, nous avons été à l'inverse de la tendance puisque nous avons accueilli un nombre plus important de touristes étrangers. Espagnols, Italiens, Allemands et Hollandais ont été les principales nationalités rencontrées pendant la saison touristique. Cependant, nous n'avons pas échappé à la tendance de la Touraine et plus largement française avec une nette baisse du nombre de visiteurs britanniques. Nos résultats de fréquentation s'élèvent aujourd'hui à

17630 visiteurs entre janvier et aout 2009. Ce bilan nous permet de confirmer l'attractivité du territoire de La Confluence aux regards de touristes de plus en plus exigeants. Nos résultats chiffrés sont révélateurs de la fidélité de nos visiteurs et de notre conquête de nouveaux profils de touristes. Les visiteurs de la Confluence apparaissent ainsi séduits par la diversité des activités proposées, un large choix d'hébergements et de restaurations de qualité, ou simplement un territoire naturel préservé !



Office de Tourisme
de La Confluence
« Le Potager », 37510 Villandry
Tel : 02 47 50 12 66
Fax : 02 47 43 59 16
contact@villandry-tourisme.com
www.villandry-tourisme.com





PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN



améliore la structure du sol puisqu'en se décomposant, il apportera de la matière organique, indispensable au développement et à la croissance de vos végétaux. Enfin, les paillages servent le plus souvent de refuges pour les insectes utiles (attirés par le nectar des fleurs) pendant l'hiver.

Pour bien pailler, voici quelques conseils :

- La terre doit être totalement désherbée car le paillage ne joue pas le rôle de désherbant, il permet d'empêcher la pousse des mauvaises herbes.
- Le paillage est efficace seulement si une couche épaisse de 7 cm environ est mise en place, sans recouvrir le collet (point de séparation entre la tige et les racines d'un végétal) des plantes.
- L'arrosage du paillage avant et après sa mise en œuvre permet de démarrer son cycle de décomposition et donc de nourrir les végétaux paillés.

Quelques idées de matériaux à utiliser en paillage : paille, paille de lin, chenevotte de chanvre, sarments de vigne broyés, copeaux de bois broyés, feuilles mortes etc ...

Astuce de jardinier !

A l'automne, le jardin se met progressivement au repos, tout comme le jardinier... Avant de rentrer les outils habituels, c'est le moment de protéger les plantations contre le gel. La chute des feuilles procure une matière première gratuite. Il suffit de les disposer au pied des plantes fragiles sans les tasser pour éviter le pourrissement.

Autre geste utilisant les ressources du jardin : le paillage des plantations avec des déchets verts. Plutôt que de jeter les tailles d'arbustes ou branches élaguées, les valoriser en répartissant un broyat de ces déchets aux pieds de vos massifs et haies apportera de nombreux bienfaits à vos végétaux. Permettant de limiter les arrosages en maintenant une humidité constante, le paillage empêche la lumière d'atteindre la surface du sol ce qui ne permet pas aux plantes adventices (mauvaises herbes) de germer et de se développer et ne systématise donc pas le désherbage chimique. Par ailleurs, le paillage organique

Maison du Parc - 15 avenue de La Loire - 49730 MONTSOREAU - Tél. : 02 41 38 38 88 - maisonduparc@parc-loire-anjou-touraine.fr
Bureau du Parc - 17 rue Jehanne d'Arc - 49730 MONTSOREAU - Tél. : 02 41 53 66 00 - info@parc-loire-anjou-touraine.fr

HABITER UN LOGEMENT VETUSTE N'EST PAS UNE FATALITE

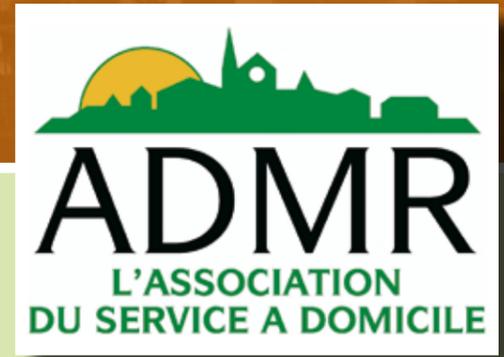
Aujourd'hui habiter un logement inconfortable, vétuste, voire dangereux n'est plus une fatalité. Des aides financières très importantes, sous certaines conditions, mises en place par le Conseil Général, en collaboration avec l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), sont disponibles pour améliorer la qualité des logements, que vous soyez propriétaires ou locataires.

Testez vous-même la qualité de votre logement

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Présence d'amiante ■ Présence de peintures au plomb (vieilles peintures qui s'écaillent) ■ Conduites au plomb ■ Présence de produits toxiques ■ Chauffe-eau gaz dans une pièce sans ventilation ■ Instabilité des murs et fissures ■ Fuites d'eau ou infiltrations ■ Effondrement du plancher ou du plafond ■ Electricité vétuste ou bricolée ■ Escalier dangereux ■ Garde-corps absents ou descellés (escalier, fenêtre) ■ Pièces principales sans fenêtre (séjour, chambre) ■ Absence de WC et/ou de salle d'eau ■ Canalisations bouchées, conduites cassées ■ Absence d'eau chaude ■ Mauvaises odeurs | <ul style="list-style-type: none"> ■ Equipements sanitaires vétustes ou bricolés ■ Chauffage insuffisant, sentiment d'avoir froid ■ Absence de ventilation ■ Humidité, parois froides ■ Isolation absente ou insuffisante ■ Cheminée obstruée ou sans tubage avec un poêle à bois ■ Absence de raccordement sur l'eau publique ■ Rejet direct des eaux usées, sans traitement |
|---|---|

Si vous avez de nombreuses croix dans cette liste, votre logement mérite une amélioration. Appelez le PACT ou renvoyez votre test au :

PACT d'Indre et Loire
303 rue Giraudeau
BP 75825
37058 TOURS Cedex
Tél. 02.47.36.25.55



POUR LES PERSONNES AGEES, LES PERSONNES HANDICAPEES,

- ✓ Levers, couchers
- ✓ Aide à la toilette
- ✓ Préparation des repas
- ✓ Entretien du logement
- ✓ Courses
- ✓ Sortie d'hôpital
- ✓ Garde de nuit



Notre association est agréée « Services à la personne » et permet des prises en charge financières des caisses de retraite, du Conseil Général (APA, PCH)

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER

Nous vous rencontrerons et vous conseillerons sur les prises en charge possibles et nous vous aiderons à constituer votre dossier.

Vous pourrez déduire de votre impôt 50% des sommes versées.

Association adhérente à la Fédération ADMR
22 rue Fernand Léger – 37000 TOURS
Tél : 02.47.36.53.53
Courriel : info.fede37@admr.org

Votre interlocuteur :
Bureau ADMR : 02.47.96.01.06
Elisabeth RUF : 06.18.97.29.04

Courriel : admr.lignieres@orange.fr
Visites à domicile sur rendez-vous

LA TELLÉASSISTANCE



Une chute, un malaise, ou simplement besoin d'être rassuré, PRESENCE VERTE TOURAINE est à vos côtés, 7j/7 et 24h/24.

Présence Verte Touraine est une association loi 1901 fondée en 1987 qui propose un service permettant aux personnes isolées ou fragilisées de rester à leur domicile en toute sérénité.

Le service Présence Verte
Présence Verte s'adresse à toute personne retraitée ou non.
Présence Verte accompagne ses abonnés au quotidien par des relations faites de réconfort et d'anniversaire, de fête...
L'abonnement Présence Verte reste souple et adapté, la résiliation du contrat se fait par simple courrier, sans préavis.

Les possibilités de prise en charge
Différentes aides peuvent être accordées par le Conseil Général, les caisses de retraite, les communes... Les conseillers Présence Verte sont là pour apporter les informations nécessaires.
L'association Présence Verte Touraine est agréée « Services à la personne » depuis le 23 avril 2008. Les abonnés imposables sur les revenus peuvent bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt correspondant à 50% des sommes versées (selon dispositions fiscales en vigueur).

Le Fonctionnement
Un transmetteur relié aux réseaux électrique et téléphonique est installé par un conseiller Présence Verte.
Une simple pression sur le déclencheur porté autour du cou ou du poignet suffit pour lancer un appel d'urgence.
Immédiatement, un opérateur spécialisé identifie l'abonné et fait intervenir, si besoin, les membres du réseau de solidarité (amis, famille, voisins...) choisis lors de l'adhésion ou les services d'urgence appropriés.



PRESENCE VERTE TOURAINE
BLOIS : 19 Avenue de Vendôme
☎ 02.54.44.87.26
TOURS : 31 Rue Michelet
☎ 02.47.31.61.96
www.presenceverte.fr

Les Colombiens bientôt équipés des nouveaux compteurs d'électricité



Linky !

Le comptage de l'énergie électrique se modernise : d'ici à 2017, ce sont plus de 30 millions de compteurs d'électricité en France qui pourraient être remplacés par des compteurs communicants de couleur vert anis, appelés Linky.

Avant de lancer ce déploiement au niveau national, il a été décidé une évaluation de ce nouveau système de comptage en 2010 sur 150 communes d'Indre-et-Loire. Cette évaluation, qui s'inscrit dans le cadre du Grenelle de l'environnement, est menée par ERDF, gestionnaire du réseau de distribution de l'électricité, et suivie par la Commission de régulation de l'énergie et par le ministère du développement durable.

VILLANDRY fait partie des communes pilotes pour le déploiement des compteurs Linky. Les Colombiens, particuliers et professionnels, bénéficieront de ce nouveau système de comptage à compter de mars 2010.

Les bénéfices de Linky

Linky simplifiera la vie de chacun : les interventions telles que le relevé des compteurs, le changement de puissance ou encore la mise en service pourront être réalisées à distance et en moins de 24 heures.

Mais aussi, Linky est le premier pas vers une meilleure maîtrise de vos consommations d'énergie grâce à une information plus riche sur vos données de comptage.

En pratique, comment cela va-t-il se passer ?

Cette opération est menée par ERDF, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité de notre commune. Chaque administré concerné recevra un courrier d'ERDF expliquant dans le détail les modalités de remplacement. Ce courrier sera à lire attentivement.

D'ores et déjà sachez que l'intervention, d'une durée moyenne de 30 minutes, nécessitera une coupure momentanée de votre installation et sera réalisée par un partenaire de ERDF, la société FORENERGIES, pour notre commune. Si le compteur est situé à l'intérieur de vos locaux, votre présence sera nécessaire.

Qui paye ?

Le compteur et son remplacement entrent dans les coûts de gestion du réseau de distribution d'électricité : ils ne vous seront bien-sûr pas facturés. Par ailleurs, il convient de rappeler qu'il s'agit d'un simple acte technique : votre contrat de fourniture d'électricité actuel ne sera pas modifié.



Qu'est ce que le SIEIL ?



C'est le regroupement de l'ensemble des communes d'Indre-et-Loire, Tours exceptée.

En 1906 (Loi du 15 juin), l'électricité s'organise et les communes s'engagent dans des travaux d'électrification. Ces travaux ont un coût élevé, elles décident donc de se grouper afin d'assurer pleinement ce service public local. Le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire voit le jour le 29 septembre 1937.

Le Syndicat est une forme juridique de collaboration des communes. Le SIEIL réalise et finance les travaux sur les réseaux suivant les demandes des communes (extension, dissimulation, renforcement ...). **Le SIEIL est propriétaire des réseaux électriques desservant son territoire.**

Et ERDF alors ?

ERDF est en quelque sorte locataire des réseaux électriques du SIEIL en vertu d'un contrat de concession signé en 1992 pour 30 ans. Ce contrat encadre ses droits et obligations, ERDF gère et entretient le patrimoine confié par le SIEIL.

Des compétences en évolution

A la demande de ses membres, le SIEIL a complété ses domaines d'activité : gaz, énergies renouvelables, éclairage public, numérisation du cadastre des communes et cartographie.

Le SIEIL encourage les communes à étudier leur capacité d'économies d'énergie en les conseillant par l'audit de leur éclairage public.

Le SIEIL est partenaire, avec l'Ademe, la Région Centre, le Conseil général et Tours Plus de l'Agence Locale de l'Energie, qui comprend l'Espace Info Energie (02.47.60.90.70). Elle apporte aux communes, aux professionnels et aux particuliers ses conseils pour la maîtrise de l'énergie.

Pôle Energie Centre

Les syndicats d'énergie de la région travaillent en étroite collaboration afin d'échanger et de développer leur expertise du domaine énergétique. Forts de leur relations, ils ont créé en 2009 une Entente interdépartementale sous la dénomination « Pôle Energie Centre » qui développera à l'avenir des projets et des contrôles communs dans leurs domaines de compétences.

Le SIEIL : garant du service public et protecteur des consommateurs

Fort d'une expérience de 72 années au service des communes, le SIEIL veille au respect de l'égalité de traitement des usagers et à la qualité de l'énergie distribuée par tous les fournisseurs. Le Département d'Indre-et-Loire a été choisi par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour être un des 2 territoires test pour l'installation de nouveaux compteurs communicants « Linky ». Le SIEIL sera vigilant sur cette période d'expérimentation et vous proposera en 2010 un questionnaire de satisfaction suite aux installations réalisées par ERDF.

ERDF - Électricité Réseau Distribution France, a été créée le 1^{er} janvier 2008.
ERDF est le gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité pour 95% du territoire métropolitain.

Dans la zone d'expérimentation, ERDF :

- est concessionnaire du réseau de distribution pour le compte du SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire)
- dessert, quelque soit leur fournisseur d'électricité, l'ensemble des clients.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES,

N'HESITEZ PAS A CONTACTER LE SIEIL :

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire

12 rue Blaise Pascal - BP 1314 - 37013 TOURS cedex 1

Téléphone : 02 47 61 68 68 – Télécopie : 02 47 05 81 21 – Courriel : sieil@sieil37.fr

AGENDA DES FESTIVITÉS

MANIFESTATIONS

18 décembre 2009
Noël à l'école, Noël au village
« Villandry Village, APEEV, La Perdrix »

24 janvier 2010
Cross départemental
« Amicale du Bec du Cher »

13 février 2010
Soirée dansante, Etoile sportive de Villandry

28 mars 2010
Rando VTT « APEEV »

24 avril 2010
Randonnée nocturne piétons et cavaliers
« STAR TREC »

6 juin 2010
Vide grenier à Savonnières
« Amicale du Bec du Cher »

13 juin 2010
Vide grenier à Villandry « APEEV »

19 juin 2010
Fête de la musique, Vie dans l' Rythm'

26 juin 2010
Kermesse des écoles « APEEV,
La Perdrix, Villandry Village »

3 et 4 juillet 2010
Marché des Quatre Saisons
« Villandry Village »

4 juillet 2010
Vide grenier à Villandry « APCV »

FESTIVITÉS

5 et 6 juin 2010
Rendez-vous aux Jardins

12 et 13 juin 2010
Rendez-vous aux Troglos

2 et 3 Juillet 2010
Nuits des Mille Feux

18 et 19 septembre 2010
Journées Européennes du Patrimoine

25 et 26 Septembre 2010
Journées du Potager

